



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

LE PREFET

Nantes, le 30 MARS 2020

Madame la présidente,

Par courrier du 9 mars 2020, vous avez appelé mon attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises du secteur de l'habillement de la région, et notamment des conséquences de la situation sanitaire générée par l'épidémie du COVID-19.

Face à cette situation, le gouvernement a détaillé, le 19 mars, le dispositif visant à renforcer le financement des entreprises afin de préserver la continuité de l'activité économique, des chaînes de production, et éviter les défaillances d'entreprises.

Ce dispositif, introduit dans le projet de loi de finances rectificative présenté en urgence au Parlement, vient en complément des mesures annoncées en faveur du renforcement de la trésorerie des entreprises : le report des échéances sociales et fiscales sur le mois de mars, le recours à l'activité partielle pris en charge par l'Etat à 100% jusqu'à 4,5 % du SMIC, la création d'un fonds de solidarité pour les PME, les TPE, les indépendants et les micro-entrepreneurs dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 million d'euros, le report du paiement des loyers et des charges, et la garantie apportée par l'Etat jusqu'à 90 % pour les prêts de trésorerie aux entreprises.

Dans ce cadre, l'ensemble des services de l'Etat sont pleinement mobilisés et sont à la disposition des entreprises et des fédérations professionnelles afin d'apporter les réponses adaptées à leurs besoins. A cet effet, un vade-mecum est consultable sur le site internet : pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr. Celui-ci détaille l'éventail des mesures à la disposition des entreprises permettant d'assurer leur pérennité et la sauvegarde de l'emploi.

.../...

Soyez assurée de mon soutien et de l'engagement total de l'ensemble des services de l'Etat face à cette crise sanitaire inédite pour préserver l'activité de nos entreprises et de leurs salariés, et maintenir la continuité des approvisionnements. Cela implique également que les forces économiques et industrielles de notre territoire mobilisent leurs capacités de production afin de répondre aux besoins immédiats des structures et des professionnels de santé (production de gel hydroalcoolique, de respirateurs artificiels et de masques de protection) dans le respect des règles d'hygiène et de distanciation.

S'agissant des masques de protection, je vous informe qu'un groupe de travail de la direction générale des entreprises (DGE), en lien avec le comité stratégique de la filière mode et luxe, les pôles de compétitivité et les industriels du textile et de l'habillement, a lancé un appel à propositions à destination des entreprises prêtes à proposer des solutions pour augmenter la capacité de production nationale. Cet appel a été accompagné d'un cahier des charges élaboré par la direction générale de l'armement (DGA) du ministère des Armées, permettant de conduire des tests qualifiant le niveau de protection sanitaire de ces nouveaux masques.

Je compte sur votre mobilisation pour relayer cet appel à propositions auprès des entreprises et des acteurs de la filière (le cluster Mode Grand Ouest, les fédérations professionnelles etc.) qui souhaiteraient proposer des méthodes alternatives de fabrication destinées à compléter les productions des fabricants historiques de masques sur le marché.

A cet effet, le service économique de l'Etat en région (Jean-Christophe JUVIN, chef de projet, jean-christophe.juvin@direccte.gouv.fr, 06.80.34.50.20) est à votre disposition pour vous apporter le soutien et l'appui nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A votre disposition.



Claude d'HARCOURT

Catherine BARTHELEMY
Présidente de la fédération de l'habillement des Pays de la Loire
62 rue Maurille
49290 Chalonnes-sur-Loire